

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.



18 – 10 Juillet 2014

TARIFS DES SPECTACLES ORGANISÉS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2014/2015

Rapporteur : Mme AUGÉ.

Considérant la prise en charge par la Commune de Moissac, en régie directe, des spectacles vivants tout public et jeune public,

Considérant qu'entre septembre 2014 et juin 2015, différents spectacles seront organisés, et qu'il convient d'en fixer les tarifs,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

FIXE les tarifs des spectacles organisés entre septembre 2014 et juin 2015 comme suit :

	Catégorie Spectacle	Plein Tarif	Tarif Réduit*	Tarif Moins de 12 ans	Tarif Abonnement**
Spectacles Tout Public	A	30 €	25 €	10 €	20 €
	B	22 €	17 €	6 €	15 €
	C	15 €	10 €	4 €	8 €
Spectacles Jeune Public	D (Scolaires)	Tarif unique : 4 € / élève Gratuit pour les accompagnants			Hors Abonnement
	E (Familles)	5 €	4 €	4 €	Hors Abonnement
Animations Patrimoine	F1 Animations patrimoine à la ½ journée	Tarif unique : 2 € / élève Gratuit pour les accompagnants			Hors Abonnement
	F2 Animations patrimoine à la journée	Tarif unique : 4 € / élève Gratuit pour les accompagnants			Hors Abonnement
	F3 Animations patrimoine spécifiques	Tarif unique : 6 € / élève Gratuit pour les accompagnants			Hors Abonnement

***Tarif réduit** : ce tarif est ouvert aux catégories suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du R.M.I. ou R.S.A., étudiants, jeunes entre 12 et 18 ans, employés de la Mairie de Moissac, adhérents à l'association M.C.V., porteurs des cartes CEZAM ou Sourire, personnes handicapées **sur présentation d'un justificatif**, ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes.

****Tarif abonnement** : ce tarif sera appliqué à toute personne achetant lors de la même commande ses places pour au moins 4 spectacles différents sur la saison 2014/2015 (en dehors des spectacles Hors Abonnement).

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :